

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'établissement assume la scolarisation de :

Nom et prénom de l'enfant : _____

SCOLARISATION

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'état, des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution est calculé de manière à garantir l'accès à tous tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Nous avons opté pour un libre choix entre deux tarifs laissés à votre appréciation en fonction de vos possibilités. Ce choix reste confidentiel et ne fait l'objet d'aucun justificatif. **Le tarif de base** correspond à une moyenne nécessaire à notre équilibre financier. **Le tarif de soutien** ouvre une marge de solidarité entre les familles.

A cette contribution s'ajoutent des dépenses diverses (UGSEL, Cotisation diocésaine à la caisse locale d'entraide 12 Euros /an, sorties scolaires, fichiers, etc.). Elles seront détaillées sur la facture initiale. L'école Ste Croix, 3 rue du prieuré à Châteaugiron (35), représentée par Mme Fertillet, directrice de l'école, accepte l'inscription et s'engage à assurer la scolarisation de votre enfant.

Madame, Monsieur _____

Opte pour la rétribution scolaire suivante :

Tarif de base 31 €

Tarif de soutien 35€

RESTAURATION

La **demi-pension 4 jours** est choisie pour l'année. Toutefois, les demandes de changement sont possibles à la fin de chaque période si elles sont motivées et adressées au chef d'établissement. Un **forfait annuel pour les demi-pensionnaires** est de 720 euros. Le prix du repas, pour les élèves qui mangent de façon occasionnelle, est fixé à 6 Euros.

Demi-pensionnaire
4 repas semaine

Externe
Repas occasionnel à 6 euros

Les absences sont déduites intégralement en fin d'année scolaire, pour les absences prévues par l'établissement (Sorties scolaires, ...), et **avec une franchise de 8 jours scolaires cumulés** pour les maladies ou raisons personnelles justifiées.

Réduction du 3ème enfant : Le dernier enfant inscrit dans le groupe scolaire bénéficie d'une réduction de 30% est appliqué sur le forfait demi-pensionnaire (forfait qui exclut toute déduction en cas d'absence).

MODE DE REGLEMENT

Par Prélèvement
Prélèvement en 10 mensualités pour la **restauration, la scolarité, la garderie, l'étude et les frais divers.**

Par chèque
Règlement suivant échéancier

A.P.E.L

Vous pouvez adhérer à l'APEL. Une cotisation unique de 24 Euros sera prélevée directement sur votre facture SAUF si vous adhérez déjà pour un autre enfant scolarisé au collège ou dans un autre établissement de l'enseignement catholique.

Situation au regard de l'APEL

- Mon enfant est l'aîné, j'adhère à l'APEL
- J'adhère déjà au mouvement des APEL **dans un autre établissement** d'enseignement catholique, autre que l'ensemble scolaire Sainte Croix pour 2021/2022 et je ne souhaite donc souscrire qu'à la cotisation APEL Ste Croix de 7.77 Euros.
- Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL de l'Ensemble Ste Croix et au mouvement des APEL. Le montant ne doit pas être facturé

Madame, Monsieur _____

a pris connaissance de la réglementation générale sur la protection des données, de la rétribution scolaire à verser et s'engage à acquitter cette somme destinée au fonctionnement de l'établissement ainsi qu'à toutes les dépenses para et périscolaire (activités culturelles et sportives, garderie, étude...) dont leur enfant aura bénéficié.

Fait à _____

Le, _____

Signature: _____